



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 58413

## Texte de la question

M. Jean-François Chossy \* appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé à propos de la menace qui pèse sur les actions décentralisées de prévention de l'alcoolisme. En effet, ces actions sont menacées de disparition dès cette année faute de financement. Le projet de loi de finances pour 2001 a supprimé les crédits d'un montant de 64 millions de francs (inscrits au chapitre 47-17, article 40) alloués à ces actions décentralisées. Faute de budget, le dispositif de prévention de l'alcoolisme, composé pour l'essentiel de partenaires comme les comités départementaux de prévention de l'alcoolisme, est menacé de disparition. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte rapidement prendre pour sauver ce dispositif dont l'efficacité dans la lutte contre l'alcoolisme n'est plus à démontrer.

## Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant sus-mentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais applanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Chossy](#)

**Circonscription :** Loire (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58413

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 février 2001, page 1214

**Réponse publiée le :** 25 juin 2001, page 3727